

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mil Vingt Six, trois septembre à 19 heures 15, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué en date du **27 août 2026**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal à la Mairie de Fumel, sous la présidence de **Monsieur Jean-Louis COSTES**.

Présents : Monsieur Jean-Louis COSTES, Madame Marie-Lou TALET, Monsieur Michel MARSAND, Madame Josiane STARCK, Monsieur Gérard BEUVELOT, Madame Caroline SOTTY, Madame Maryse SICOT, Monsieur Jérôme LARIVIÈRE, Madame Annick ALBINO, Monsieur Christian REBOIS, Madame Sylvette LACOMBE, Monsieur Philippe ROUSSILLES, Monsieur Oscar FERREIRA, Madame Guylaine MATIAS, Madame Ida HIDALGO, Monsieur Thierry DINIZ, Madame Sylvie LESCOUZÈRES, Monsieur Amandio LINHAS, Monsieur Frédéric RAYNAL, Madame Marion BRIGNOLI, Monsieur Olivier SOTTORIVA, Madame Céline STREIFF.

Absents excusés : Monsieur Francis ARANDA a donné pouvoir à Monsieur Gérard BEUVELOT, Madame Sandrine GÉRARD a donné pouvoir à Monsieur Frédéric RAYNAL, Monsieur Ahmed EDOUIDI a donné pouvoir à Madame Marie-Lou TALET, Madame Mirna BARADA a donné pouvoir à Madame Céline STREIFF, Monsieur Simon LAUGUEUX a donné pouvoir à Monsieur Olivier SOTTORIVA.

Madame Marion BRIGNOLI a été nommée Secrétaire de séance.

. Nombre de conseillers en exercice	: 27
. Nombre de conseillers absents	: 5
. Nombre de conseillers présents	: 22
. Nombre de pouvoirs	: 5
. Suffrages exprimés	: 27

OBJET : PROJET « DATA CENTER » SUR L'ANCIEN « CRASSIER » INDUSTRIEL DE FUMEL.

Monsieur le Maire rappelle qu'en séance du Conseil Municipal du **2 juin 2026**, le projet Data Center a été présenté aux membres de l'assemblée par les porteurs du projet.

Il précise que ce projet s'inscrit pleinement dans la stratégie de revitalisation urbaine engagée, depuis plusieurs années, et permettrait de donner une dynamique économique et un avenir au site de l'ancien crassier industriel.

L'image d'innovation attachée aux infrastructures numériques contribuerait à donner une nouvelle dimension à l'image de Fumel.

Monsieur le Maire expose que Fumel, ancienne ville industrielle, entend prendre part aujourd'hui au fonctionnement de l'économie numérique. Un Data Center est un site physique qui permet de stocker, traiter et distribuer des volumes considérables de données. Parmi les déterminants fondamentaux pour la localisation figure l'accès à l'énergie. L'électricité constitue le facteur dimensionnant principal.

De plus, le mix énergétique du département Lot-et-Garonne en matière de production électrique rend l'implantation d'un Data Center compatible avec les engagements de décarbonation (barrage hydro-électrique, panneaux photo-voltaiques, centrale nucléaire). Le département du Lot-et-Garonne est en capacité de fournir l'électricité nécessaire aux besoins d'un Data Center et son raccordement électrique au niveau local sera facilité par les infrastructures électriques existantes à proximité. La connectivité est rendue possible grâce à la présence de la fibre optique.

Aussi, l'implantation de ce projet, sur les parcelles AD 451 et AD 56, permettrait de réinvestir ce site aujourd'hui en déshérence et constituerait une opportunité foncière pour les porteurs de projet. Cette friche industrielle a fait l'objet d'un diagnostic et d'un plan de gestion de pollution réalisés par le cabinet BURGEAP en 2012.

Aussi, cette disponibilité foncière couplée avec un besoin électrique en adéquation avec les ressources disponibles rend le projet pertinent à l'échelle de la commune de Fumel. La société dédiée à ce projet, dénommée InfraLand, par courrier du **1^{er} juillet 2026**, précise que l'insertion urbaine dudit projet sera prise en compte avec notamment des aménagements paysagers.

Des échanges avec l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine (UDAP) de Lot-et-Garonne ont déjà eu lieu pour s'assurer de la faisabilité du projet.

De même, le zonage desdites parcelles du Crassier, au regard du règlement du PLUi, rend cette implantation conforme au document d'urbanisme.

Monsieur le Maire indique que le Pôle d'évaluation domaniale a été saisi le **16 juillet 2026** et qu'en l'absence de réponse à l'issue d'un mois l'avis est réputé donné,

Au regard des éléments exposés ci-dessus, **Monsieur le Maire** propose d'accompagner ledit projet en cédant le foncier nécessaire à la somme de 10,00 euros.

Après avoir entendu cet exposé,
Le Conseil Municipal

- 1. prend acte du projet de centre de données de nouvelle génération (Data Center) porté par la société InfraLand sur le site de l'ancien « Crassier » de l'usine, terrain communal situé avenue de l'Usine ;**

2. **approuve la cession amiable à la somme de 10,00 euros du terrain situé sur les parcelles cadastrées AD 451 et AD 56 au bénéfice de InfraLand pour une superficie d'environ 48.722 m² compte tenu de son état de pollution ;**
3. **autorise Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;**
4. **autorise Monsieur le Maire à signer l'acte notarié et à intervenir au nom de la commune ;**
5. **précise que les frais notariés seront à la charge de l'acquéreur ;**
6. **précise que la présente délibération annule la délibération n°49/2021 du 16 juillet 2021;**
7. **constate que la présente délibération a été adoptée par 23 voix pour et 4 voix contre.**

Pour extrait certifié conforme
Fumel, le **3 septembre 2026**

Signé par

Jean-Louis COSTES, Maire de Fumel



Marion BRIGNOLI, Secrétaire de séance



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture, d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : 9 rue Tastet 33000 Bordeaux, ou par voie dématérialisée à l'adresse <https://www.telerecours.fr/>).

